



**PRÉFÈTE
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

**La préfète
à**

DREAL UID 30-48
A l'intention de Philippe Garde
89 rue Weber
30907 NÎMES cedex 2

Service Environnement-Forêt

Affaire suivie par : Patrick Fairon

Tél. : 04 66 62 62 85

patrick.fairon@gard.gouv.fr

Nîmes, le 22 septembre 2022

Objet : Avis SEF sur AENV - Carrière Calcia de Beaucaire

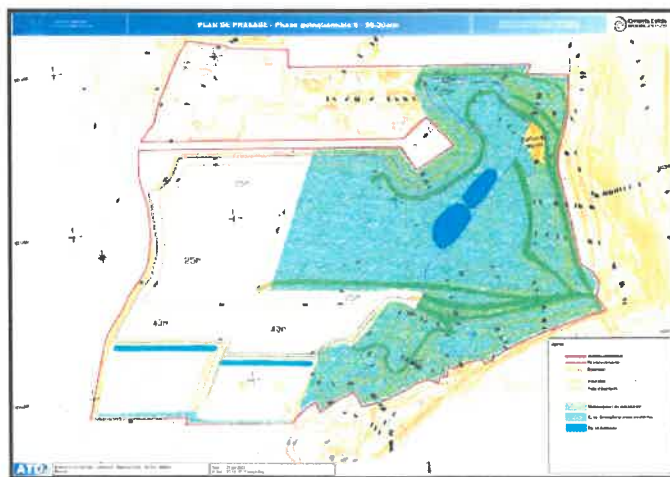
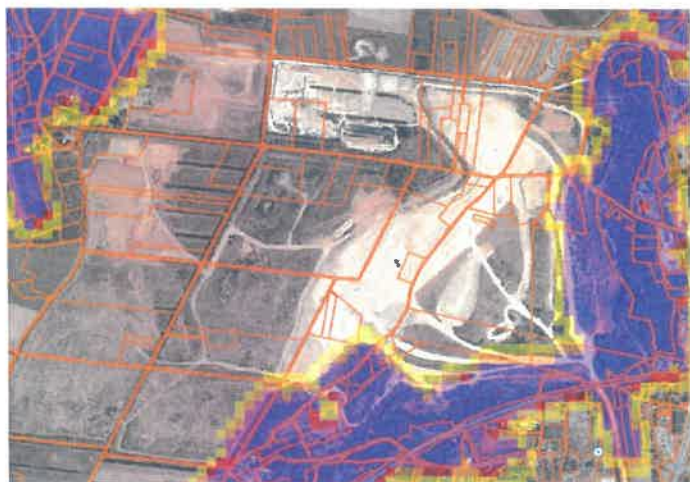
Vous avez sollicité l'avis de la DDTM, service environnement-forêt, sur l'autorisation environnementale concernant la Carrière Calcia de Beaucaire.

L'avis est favorable au titre des objectifs de conservation des sites du réseau Natura 2000 dans la mesure où l'évaluation des incidences Natura 2000 met en évidence l'absence d'effets significatifs sur les sites les plus proches.

Il n'y a donc pas lieu de prescrire de mesures compensatoires au titre de Natura 2000. Les mesures d'évitement et de réduction seront celles figurant dans la demande de dérogation au régime de protection des espèces qui figure dans la demande d'autorisation environnementale.

Concernant le PAC risque incendie de forêt, la zone d'extension de la carrière n'est pas soumise à l'aléa cependant la partie existante est contre un aléa très fort.

Il convient de veiller à l'application des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) et de prévoir un hydrant normalisé sur site (conformément au RDDECI).



La zone d'extension n'est pas soumise à défrichement, il s'agissait de terres agricoles (vignes) il y a 30 ans (cf photo ci-dessous).



Identifiant de la mission :
C915AA0461_1991_F2942JUILLET_0080
Numéro : 80
Échelle : 1/29994
Type de cliché : Argentique
Date de prise de vue : 19/07/1991

[Télécharger](#)

Commander une reproduction en
haute qualité

[Commander](#)

La préfète,


Le Chef de l'Unité Chasse et
Polices de l'Environnement

Patrick FAIRON